

Règlement de la course

Samedi 08 Août 2026

LAS NONENTAS LAURENTAISES

Course ouverte à partir de la catégorie juniors
50 équipes de 2
50 équipes de 3

Inscription (250 coureurs maximum) :

Par mail : ca.via.agrippa@gmail.com

Par courrier : Sébastien AUVRAY – 12 Les Quatre routes – 87200 Saint-Martin-de-Jussac

Ou sur place jusqu'à 17h30 - Samedi 08 Août 2026

Parcours et départs :

Course en relais sur une boucle de 1 km par équipe de deux ou trois mixte ou non.

Relais libre pendant 90 minutes.

Chaque participant doit faire 2 tours minimum.

Départ à 18h00 au Plan d'Eau – Avenue Léon Dunaud – 87310 Saint-Laurent-sur-Gorre

Possibilité de douches sur place.

Engagement :

Relais à 2 : 14 €

Relais à 3 : 21€

Tout engagement est ferme et définitif.

Récompenses :

relais à 2 → 1ère équipes F – H – Mixte

relais à 3 → 1ère équipes F – H – Mixte

Remise des récompenses à l'issue de la course avec un vin d'honneur offert par la municipalité de Saint Laurent-sur-Gorre.

Chronométrage :

Le chronométrage se fera manuellement.

A l'issue des 90 minutes de course, les coureurs attendront sur place pour que les organisateurs effectuent un relevé manuel du classement.

Ravitaillement :

Au niveau de la zone départ/arrivée.
Ravitaillement liquide et solide.

Sécurité : Il est rappelé aux coureurs qu'ils doivent en toutes circonstances respecter le code de la route. L'accompagnement à vélo n'est pas autorisé sur la totalité du parcours.

Assurance : l'organisation est couverte en responsabilité civile. Il appartient aux non-licenciés de se couvrir d'une assurance individuelle accident.

Respect du site : tous les participants s'engagent à ne rien jeter sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement.

Droit d'image : tout participant autorise expressément l'organisation ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course «**Las Nonentas Laurentaises**» sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Force majeure : en cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve, d'arrêter l'épreuve en cours ou de la modifier.

En cas de force majeure, conditions météorologiques (alerte orange ou rouge) empêchant la pratique de la course à pied en compétition, catastrophes naturelles (séisme, tempête), **aucun remboursement, même partiel, ne pourra être exigé.**

En cas de conditions météorologiques entraînant des risques pour les participants, l'organisateur peut arrêter la course. Dans ce cas le coureur arrivant sur un point de ravitaillement ou de contrôle devra suivre les consignes données par les bénévoles et aura l'obligation de les respecter.

Inscriptions :

Inscriptions par correspondance ou sur place le jour de la course jusqu'à **30 minutes** avant le départ de la course.

A joindre obligatoirement pour valider l'inscription :

- la photocopie de la licence FFA, UFOLEP ou PPS valide à la date du 08/08/2026.

Renseignements :

ca.via.agrippa@gmail.com

Sébastien AUVRAY : 06 74 60 24 85

Autorisation parentale : pour les mineurs merci de remplir le formulaire ci-dessous :

**Je soussigné(e) _____ autorise ma fille/ mon fils
_____ à participer à la course Las Nonentas
Laurentaises du 08 Août 2026, déclare avoir pris connaissance du règlement de
l'épreuve et accepte tous les termes et conditions sans réserve ni restrictions.**

Fait à _____ Le : _____

Signature :